



# Retraités Alsace e-News

Lettre d'information Express...

Spéciale MUTEST - janvier 2024

***MUTEST... des informations importantes !***

## ***Les faits... et les résultats obtenus***

**{{ contact.PRENOM }}**, bonjour,

Le 25 octobre 2023, la mutuelle a adressé un courrier à notre Président, auquel était joint le tableau des cotisations 2024, en augmentation générale de 23 %.

A réception, nous avons immédiatement sollicité un RV auprès de la direction commerciale de MUTEST, RV organisé début novembre.

Le but de cette rencontre était d'obtenir des explications sur l'augmentation de 23% constatée et de solliciter un aménagement de cette évolution tarifaire. En réalité, la progression de la tarification avait été décidée par les actuaires de la mutuelle, au vu de la situation technique de notre contrat au 30/06/2023, fortement déséquilibrée, dans la mesure où les prestations versées par la mutuelle, ajoutées aux charges de fonctionnement étaient largement supérieures aux cotisations encaissées. Nous avons expliqué que l'augmentation prévue de 23% était trop élevée et avons donc sollicité fermement un lissage de cette augmentation sur plusieurs exercices.

**Lors d'un nouvel entretien le 9 janvier, nous avons été informés d'un accord sur la révision du tarif 2024 avec une augmentation limitée à 12%**, la mutuelle se réservant la possibilité de répercuter le solde de l'augmentation sur les exercices suivants, en fonction des constats effectués sur la situation d'équilibre financier de notre contrat. Le trop-perçu sur la mensualité de janvier 2024 devrait être déduit de celle du mois de février. Puis, à partir du mois de mars, les cotisations prélevées seront réajustées jusqu'à la fin de l'année **au montant définitif 2024** (vous trouverez les tarifs **ICI**), traduisant l'augmentation limitée à 12%.

Plus généralement, compte tenu des caractéristiques de notre contrat groupe (fermé, sans entrée nouvelle d'adhérents et avec une population vieillissante) nous avons demandé que MUTEST réfléchisse à la possibilité d'intégrer ce contrat dans un ensemble plus vaste avec un nombre de cotisants plus étendu tout en préservant dans toute la mesure du possible les garanties et les prestations actuelles.

Nous vous tiendrons informés.

## ***Rappel du contexte général***

Le plafond de la Sécurité sociale qui sert de base de calcul du montant de l'ensemble des dépenses de santé (soins, indemnités journalières, pensions d'invalidité, retraites), est réévalué chaque année au 1er janvier en fonction de l'évolution des salaires. Pour 2024, le plafond mensuel est en augmentation de 5,4 % par rapport

au niveau de 2023.

Ce qui signifie que mécaniquement cette évolution a un impact de même niveau sur les prestations prises en charge par les mutuelles. La conséquence : dans un communiqué de presse paru le 19 décembre 2023, la Mutualité française, syndicat professionnel qui regroupe 500 mutuelles, informe que les tarifs des contrats individuels vont augmenter en moyenne de 7,3% en 2024 et ceux des contrats collectifs obligatoires de 9,9%.

Par ailleurs, la hausse des dépenses de santé reste importante. Sur les 8 premiers mois de l'année 2023, les prestations versées par les mutuelles ont augmenté de 6% par rapport à la même période l'année précédente, soit nettement plus que l'augmentation qui était escomptée.

Par ailleurs, de nouvelles dépenses ont été actées en 2023 : l'augmentation des rémunérations des professionnels de santé ou encore le transfert de dépenses en dentaire se manifestant par la prise en charge par les mutuelles à hauteur de 40 % des soins dentaires depuis début novembre dans le régime général, contre 30% précédemment.

Nous pensons avoir ainsi agi au mieux de l'intérêt de nos membres, adhérents du contrat MUTEST. Nous poursuivrons notre mission dans ce sens. Nous restons à votre disposition.

Bien cordialement

Jean-Claude SCHOENNAGEL *Délégué MUTEST*

Jean-Marie STACKLER *Vice-Président*

André BUHLER *Président*

Ce message a été envoyé à **{{ contact.EMAIL }}** En tant qu'abonné à notre liste de diffusion, votre adresse électronique ne servira qu'à vous acheminer cette lettre et toutes autres informations que votre Fédération jugera utile de porter à votre connaissance. En application de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courriel à: [fnrce.alsace@gmail.com](mailto:fnrce.alsace@gmail.com) ou en envoyant un courrier postal à l'adresse suivante:

FNRCE André BUHLER 14 rue des Vergers 67120 Wolxheim

[se désinscrire ICI](#)



© 2024 Fédération des Retraités des Caisses d'Épargne - Section ALSACE

Directeur de la publication : André BUHLER

Conception : Richard DAVID / Robert AMMANN